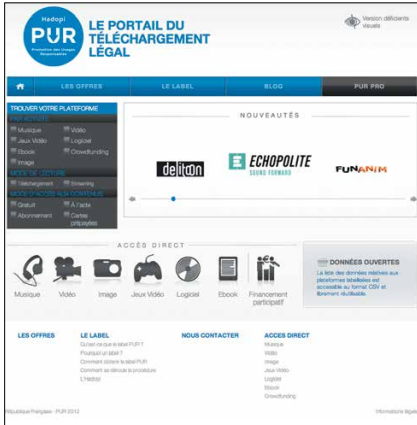




Partie 2 > L'activité

26



(musique, vidéo, jeu vidéo, logiciel, image, eBook, crowdfunding), mode d'accès aux contenus (gratuit, paiement à l'acte, par abonnement et cartes prépayées), compatibilité (Web, Windows, Mac OS, GNU/Linux, Mobile, iOS, Android, RIM, TV Connectée) et mode de consommation des contenus (streaming, ou téléchargement définitif). Le site propose désormais une description détaillée de chaque offre labellisée. Les plateformes ont la possibilité d'afficher dynamiquement les dernières œuvres publiées sur leur site au moyen d'un flux XML mis à jour régulièrement.

Au-delà du catalogue, une partie éditoriale a également été conçue sous la forme d'un blog. Cet outil de publication – réalisé en interne – répond à un besoin fréquemment exprimé par les plateformes de disposer de davantage de visibilité et de mettre en valeur les métiers de la diffusion culturelle en ligne.

À ce titre, cette rubrique donne la parole à l'ensemble des acteurs de l'offre légale sous forme d'interviews, vidéo ou non, leur permettant d'expliquer leur perception de l'offre légale et la manière dont ils contribuent à la faire évoluer. Près de 30 billets ont été publiés, dont 86 % d'interviews de professionnels de l'offre légale française ou européenne.

Cette nouvelle version du site pur.fr a permis d'augmenter le nombre de visiteurs de 68,2 %. Les visiteurs proviennent pour la

plupart du site Hadopi.fr, des plateformes labellisées et des moteurs de recherche.

L'ouverture publique des données des plateformes d'offre légale labellisées

L'Hadopi s'est inscrite dans une démarche « Open Data » de mise en ligne de données brutes. Il s'agit de permettre et faciliter la réutilisation des données issues des missions qui lui sont dévolues, dans le triple objectif de susciter l'émergence de services innovants, favoriser l'apparition de nouveaux usages et apporter une meilleure connaissance de l'action de l'institution.

Dans ce contexte, l'Hadopi a mis à disposition sur le site pur.fr l'ensemble des informations publiées sur le portail, fournies par les plateformes labellisées. Ces informations comportent notamment les caractéristiques de chaque plateforme : compatibilité, présence ou non de mesures techniques de protection, caractère gratuit ou payant, formats utilisés, etc.

L'objectif de cette publication était de permettre au public de prendre facilement connaissance des caractéristiques propres à chacune des plateformes référencées sur le portail et de faciliter la réutilisation la plus large possible des informations publiques. Présentées au sein d'un format informatique ouvert (CSV), ces données peuvent être réutilisées librement par toute personne, notamment les développeurs, pour les fins de leur choix. Elles sont également disponibles sur data.gouv.fr, la plateforme interministérielle d'ouverture des données publiques.



Autres travaux relatifs à l'encouragement de l'offre légale: les 13 engagements pour la musique en ligne

Signés en janvier 2011, les « 13 engagements pour la musique en ligne » révèlent la volonté commune des acteurs de ce secteur de développer le marché de l'offre légale et de favoriser le développement de services innovants et rentables, fondés sur une diversité de modèles. Ils ont notamment pour objet de garantir, dans des conditions équilibrées et transparentes, l'accès des éditeurs de services de musique en ligne aux catalogues des producteurs et d'améliorer le partage de la valeur avec les artistes interprètes. La Haute Autorité a été chargée de suivre et de faciliter la mise en œuvre par les parties des « 13 engagements pour la musique en ligne »

Dans le cadre de leur suivi, un premier rapport a été établi en septembre 2011 par Jacques TOUBON, membre du Collège de l'Hadopi, incluant une étude sur l'état actuel de la répartition de la valeur entre les acteurs de la filière prévue au 8^e engagement.

À l'échéance prévue par la charte, au début de l'année 2013, et afin que la ministre de la Culture et de la Communication puisse, comme expressément envisagé par les 13 engagements, déterminer s'ils doivent être prolongés ou adaptés, Jacques TOUBON a convié l'ensemble des signataires afin d'effectuer un tour d'horizon des mesures prises et évaluer leur état d'avancement.

Deux réunions ont ainsi été tenues les 27 février et 14 mars 2013 en présence des signataires des 13 engagements et de certains acteurs du secteur qui n'étaient pas signataires, lesquels ont été conviés aux débats afin d'ouvrir encore davantage le dialogue.

À la suite des deux réunions, une synthèse sur l'état d'avancement des 13 engagements a été rédigée à partir des contributions écrites et orales des principaux acteurs.